

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 JUIN 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_140 : APPROBATION DU PROJET DE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE
TERRITORIAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni au Grand Théâtre d'Albi le mardi 29 juin 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry MALLÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU

Membres excusés :

Madame Martine LASSERRE, Messieurs Frédéric CABROLIER, Ghislain PELLIEUX, Patrick MARIE, Yves CHAPRON

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Roland GILLES (pouvoir à Michel FRANQUES), Nathalie BORGHESE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Gilbert HANGARD), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marie-Claire GEROMIN (pouvoir à Pierre DOAT)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 JUIN 2021

N° DEL2021_140 : APPROBATION DU PROJET DE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

Pilote : Eclairage public

Monsieur Jean-François ROCHEDREUX, rapporteur,

Dans le cadre de l'article 188 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la communauté d'agglomération de l'Albigeois est l'entité en charge de l'élaboration, de l'animation et du suivi d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) portant sur l'ensemble du territoire communautaire (et non plus uniquement sur ses compétences).

De ce fait, par délibération 121/2016 du 7 juillet 2016, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a approuvé le lancement du PCAET.

En complément à cette première délibération, le conseil communautaire a approuvé par la délibération 2017/048 du 27 mars 2017 les modalités d'élaboration de ce PCAET.

La réalisation de plans climats s'inscrit dans un contexte mondial de réchauffement climatique et de problématiques liées aux ressources énergétiques. Le changement climatique est déjà en marche et il peut être mesurable sur notre territoire national au travers d'événements extrêmes que sont les vagues de chaleur, la sécheresse des sols, les pluies de fortes intensités. Ces évolutions vont se poursuivre et s'intensifier au cours du XXI^e siècle.

Le plan climat de la communauté d'agglomération de l'Albigeois tente d'apporter une réponse locale aux enjeux environnementaux et économiques posés par ce réchauffement climatique, à travers la mise en œuvre d'un programme d'actions 2021/2027 opérationnel, évolutif et participatif animé par l'Agglomération et s'appuyant également sur la mobilisation des communes, des acteurs locaux et des habitants.

Stratégie :

L'élaboration du PCAET s'est inscrite dans une démarche transversale menée en mode projet qui a impliqué l'ensemble des services de la communauté d'agglomération, les seize communes du territoire et de nombreux acteurs territoriaux.

Le lancement de la démarche PCAET a eu lieu le 3 octobre 2017 et a débuté par un diagnostic du territoire. Celui-ci a été réalisé avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé (AREC). Il comprend :

- Un bilan territorial des émissions de gaz à effet de serre ;
- Un diagnostic de consommation d'énergie par secteur d'activité ;
- Un diagnostic de la qualité de l'air ;
- Un diagnostic de la production et de potentiel d'ENR ;
- Un diagnostic des potentiels de stockage carbone dans les sols.

Ces données font principalement référence à l'année 2015.

Ce diagnostic a été suivi en septembre 2018, par l'élaboration de la phase stratégique du PCAET.

Objectifs :

C'est sur les bases du diagnostic partagé, complété par l'analyse des acquis, des ressources renouvelables disponibles, des opportunités d'actions dans tous les secteurs (logements, transports, industries, agricultures, ...) qu'ont été arrêtés les axes stratégiques suivants pour notre territoire :

1. Faire de l'Agglomération un territoire économe en énergie et en ressources

- 1.1 Améliorer l'efficacité énergétique dans l'habitat ;
- 1.2 Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine non résidentiel ;
- 1.3 Développer le programme d'économie circulaire ;

2. Développer la production d'énergie renouvelable

- 2.1 Développer la production d'électricité renouvelable ;
- 2.2 Développer la production de chaleur renouvelable ;
- 2.3 Développer la production de gaz renouvelable ;

3. Développer une mobilité durable

- 3.1 Réduire les déplacements sur le territoire (agir pour la démobilité) ;
- 3.2 Favoriser les mobilités douces et les transports collectifs (diminuer l'autosolisme) ;
- 3.3 Optimiser les déplacements motorisés alternatifs ;

4. Faire de l'aménagement du territoire un atout face au changement climatique

- 4.1 Préserver le potentiel de séquestration carbone des sols ;
- 4.2 Gérer la vulnérabilité des ressources en eau (quantité, qualité) ;
- 4.3 Développer une production agricole et une alimentation locale ;

5. Coordonner/accompagner la transition énergie climat sur le territoire

- 5.1 Piloter/animer le PCAET ;
- 5.2 Animer une gouvernance participative.

Une priorisation des pistes d'actions a ensuite été réalisée à l'aide d'une grille d'analyse multicritère basée notamment sur des critères d'efficacité, de cohérence, d'efficience, de pertinence, de capacité de mise en œuvre et de démarrage de l'action.

A l'issue de ce processus, 48 actions ont été retenues et constituent le projet de plan d'actions du PCAET (cf tableau ci-joint en annexe)

Planning prévisionnel :

Après approbation par le conseil communautaire, le projet de PCAET sera soumis à un avis de :

- La Mission Régionale d'Autorité Environnementale ;
- Du préfet de Région ;
- Du président du conseil régional.

Le PCAET sera soumis ensuite à une consultation électronique programmée pour janvier 2022.

Le Conseil de la communauté de l'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 7 juillet 2016,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 27 mars 2017,

VU le projet de Plan Climat Air Energie Territorial ci-annexé,

VU l'avis du Bureau communautaire du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial ci annexé,

AUTORISE la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à engager les démarches nécessaires liées à cette opération et à procéder à la signature de tout acte y afférent.

Pour extrait conforme,

Fait le 29 juin 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL